

A l'attention de Monsieur le ministre de l'Education Nationale

Monsieur le ministre de l'Education Nationale,

Depuis des mois, le SNUDI-FO n'a de cesse de vous rappeler l'urgence et la nécessité de recruter des enseignants fonctionnaires d'Etat et des AESH pour faire face à la situation.

Votre tentative de recruter des enseignants contractuels précaires pour quelques mois, contractuels que les IA-DASEN ont d'ailleurs bien du mal à trouver, est loin de répondre à cette attente.

A ne pas recruter massivement d'enseignants titulaires, alors que vous avez rendu 212 millions d'€ sur votre budget 2020, vous avez pris la responsabilité de mettre les enseignants, les AESH et les élèves dans des situations inadmissibles.

Faute de remplaçants, les élèves des enseignants absents sont répartis dans les autres classes ce qui est inacceptable et ne peut que contribuer à dégrader les conditions de travail des personnels, les conditions d'apprentissage des élèves et faire peser des menaces sur leur santé.

Mais, à la veille de la rentrée du 26 avril, les personnels ont découvert les nouveaux éléments contenus dans la FAQ ministérielle, en particulier la phrase suivante : « *Dans les écoles, lorsqu'un enseignant absent ne peut, malgré le renforcement des moyens de remplacement, être immédiatement remplacé, les élèves ne peuvent en aucun cas être répartis dans les autres classes. L'accueil des élèves est alors suspendu dans l'attente de l'arrivée du professeur remplaçant.* »

Ainsi, après s'être entassés dans leur classe avec les élèves de leurs collègues absents et non remplacés, les personnels devraient désormais renvoyer les élèves chez eux ! Cette remise en cause du droit à l'instruction n'est pas plus acceptable que la multiplication de classes bondées faute de remplaçants.

Mais cette nouvelle mesure pose d'ores et déjà des questions très concrètes dès aujourd'hui sur la conduite que doivent tenir les personnels si un de leur collègue n'est pas remplacé :

- Comment doivent agir les personnels si les parents d'élève ne peuvent ou ne veulent garder leurs enfants ?
- Comment expliquer à des parents en colère que leur enfant ne peut avoir accès à l'école ?
- Quid des élèves se rendant à l'école en transport en commun ?
- Comment gérer les élèves qui sont au centre ou à la garderie le matin mais dont l'enseignant est absent ?
- Que faire des élèves présents dans l'attente d'un éventuel remplaçant ?
- Que faire des élèves arrivés à l'école pendant que l'on tente de joindre les parents ou dont les parents ne sont pas joignables ?
- Comment les directeurs non déchargés vont-ils gérer leur classe et cette organisation ?
- Qu'est-il prévu pour le professeur de écoles ou l'AESH qui a un enfant dont la classe est fermée et qui est renvoyé à la maison ? Le collègue est-il placé en ASA pour pouvoir garder son enfant ?

Cette mesure ne peut qu'engendrer une nouvelle fois la désorganisation dans les écoles et des tensions entre enseignants et parents d'élèves. Elle ne peut que placer les directeurs, qui rappelons-le ne bénéficient d'aucune aide administrative statutaire, face à des difficultés insolubles.

Pour le SNUDI-FO, les personnels n'ont ni à enseigner dans des classes surchargées au mépris de leurs conditions de travail et de leur santé, ni à chasser des élèves de l'Ecole Publique, ni à organiser la garderie au sein de l'école.

La seule issue possible est donc plus que jamais le recrutement massif et immédiat d'enseignants fonctionnaires afin que les enseignants absents soient remplacés.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer Monsieur le ministre l'expression de mes salutations distinguées.

Frédéric Volle, secrétaire général du SNUDI-FO

